



Le mot du Maire

Chers Amis,

Tous les ans, nous sommes confrontés à des difficultés internationales et nationales. Les médias nous en parlent suffisamment pour que je me permette d'escamoter ce sujet aujourd'hui. Aussi, je n'aborderai dans ce propos que certains thèmes qui concernent notre commune.

Depuis 2017, nous vivons à l'heure de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Les différents changements de dimensions des territoires que nous avons vécus en moins de 10 ans ont de quoi désorienter les élus ruraux que nous sommes. Dans l'intérêt de nos villages, je crois qu'aujourd'hui nous devons nous tourner vers l'avenir et contribuer à huiler les rouages de la mécanique de la Communauté Urbaine.

Je rappellerai tout d'abord, les deux types d'investissements :

Les réalisations propres du conseil municipal :

Celles-ci ont été possibles grâce à l'implication d'un certain nombre d'acteurs que je tiens particulièrement à remercier : l'équipe du conseil municipal, les adjoints, Claude, Dominique et le personnel de la Mairie : Christelle Rolland, Philippe Mignon et Dominique Piot.

L'investissement important effectué pendant les deux dernières années a été salué par la remise du trophée des victoires de l'investissement local à la foire de Châlons par le Président de la fédération des TP.

Il devenait nécessaire d'effectuer une respiration dans les travaux communaux, qui, cette année, ont donc été plus modestes. Ce sont :

- La pose des vasques sur le terre-plein de la place*
- L'installation des tables de pique-nique à côté de la coopérative*
- L'aménagement du nouvel atelier*
- La pose de la fibre le long de la route d'Irval*
- La peinture du bardage de la salle et de l'atelier*
- La mise en œuvre d'enrobé sur l'allée en face de l'école*
- L'empierrement des chemins de Paris et de la terre sodée*
- L'arrivée de la fibre à Vandeuil, même à Irval, un peu en avance sur les prévisions dans notre région.*

Les réalisations du Grand Reims :

- En premier lieu, les réparations des voiries dont celle du caniveau de la rue du clos Bénard et la remise en état de la signalétique.
- L'aménagement de la route de Breuil et les travaux de branchement de la rue de la Robe (eau, et pose de fibre)
- La création d'une expérimentation de transport à la demande est partie de la volonté d'apporter ce service à nos habitants. Cette initiative peine à monter en puissance dans notre région.

Depuis peu, nous contribuons à la recherche d'économie, en réduisant l'éclairage public. Dans un futur proche, le Grand Reims équipera nos villages de lampes LED, qui permettent d'éclairer les rues en consommant 4 fois moins et d'apporter un éclairage réduit la nuit, par abaissement de puissance.

Puis, d'autres événements ont rythmé la vie vandolienne:

La bénédiction de ces magnifiques vitraux par Monseigneur Eric de Moulines Beaufort, Archevêque de Reims, restera gravée sur les pages de l'histoire de notre village.

Puis, j'adresse tous nos remerciements et félicitations à l'équipe du fleurissement, qui, depuis de nombreuses années, œuvre avec succès pour l'embellissement de notre commune. Les bonnes volontés exercent leur talent en deux moments forts de l'année : le printemps, avec le fleurissement, et l'hiver avec les décorations de Noël.

Je remercie également tous les membres de l'association « La Vandolienne » pour les animations qu'ils ont organisées au fil de l'année : repas des Séniors, fête des voisins, repas « moules frites », soirée "Beaujolais", fête de la citrouille, qui, contrairement à cette année, de mauvaises conditions climatiques...

Un nouveau service été mis à votre disposition. Il s'agit de l'application Ma Mairie en poche, qui, sur votre smartphone, vous permet d'accéder à des informations locales.

Les projets :

Comme vous avez pu le lire dans notre bulletin, la commune sera bientôt équipée d'une vidéosurveillance. Cet équipement a pour objet de sécuriser le village par la pose de caméras de surveillance en différents points du village.

Le projet de construction de la nouvelle station de captage avance. Les réunions se sont multipliées avec de nombreux acteurs et les mesures techniques d'évolution de la nappe ont retardé fortement le début des travaux. La consultation des entreprises est maintenant lancée.

Pour conclure, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour 2023, vœux de santé d'abord, de prospérité et de bonheur dans notre village de Vandeuil.

François Mourra

Réunions



Réunions du conseil municipal

(résumé)

REUNION DU 18 JUILLET 2022

° ° °

Présents : F. Mourra, C. Moreaux, D. Mareigner, H.Fournaise, E. Griffon, F.Servagnat.

Excusés : I. Chevalier, M. Dubois, C.Gérard, G. Novak, V. Panier
E.Griffon été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

- **L'entreprise Gérard Réant** a effectué la réfection du chemin de la terre sodée, afin d'améliorer le passage du camion de ramassage des ordures et a terminé l'aménagement du chemin de Paris, dans de bonnes conditions.
- **Rue de la Robe** : l'alimentation électrique du terrain de Monsieur Landrieux, pilotée par le SIEM, a été effectuée par l'entreprise RAMERY.
- **Atelier municipal** : Comme prévu, la pose de l'évier dans l'atelier a été réalisée par l'entreprise STEVENIN.
- **Route de Breuil** : L'entreprise CTP réalise actuellement les travaux de drainage du fossé et de réaménagement des bordures de cette voirie, sous maîtrise d'ouvrage du Grand Reims.
- **Peinture du bardage de la salle municipale** :
Le début des travaux a été reporté à fin août

VIDEOSURVEILLANCE :

Le Maire signale qu'il a reçu l'accord de la Préfecture pour la subvention (DETR) concernant le projet de mise en place de la vidéosurveillance dans la commune. Le SIEM a préparé la consultation selon la convention signée.

La Maire détaille le cahier des charges de cette consultation.

Le conseil donne son accord pour le démarrage de cette opération.

LOCATION DE LA SALLE

Le Maire indique que Madame Tourny, habitante de Vandeuil, kinésithérapeute, a demandé de louer la salle de la commune, afin d'organiser des séances hebdomadaires de pilate. Le pilate est une gymnastique de renforcement des muscles profonds. Il serait possible d'exercer cette discipline les mercredis à 18 H 30, à partir du mois de septembre.

Après en avoir débattu, le conseil donne son accord pour cette location au prix annuel de 400 € payable en deux fois. Le conseil charge le Maire de signer la convention avec cet utilisateur

Par ailleurs, le conseil décide de ne pas modifier les autres conditions d'accès à la salle et de ne pas augmenter les tarifs.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Cette mesure concerne le versement au personnel de la commune d'une participation à une mutuelle.

Le Maire indique les informations recueillies auprès du Centre de Gestion de la Marne :

- Cette participation sera obligatoire en 2025, non obligatoire avant.
- Deux catégories de prestations sont distinguées :
 - o Santé (maladie, maternité, accident...)
 - o Prévoyance (perte de rémunération, invalidité, décès...)
- Le conseil a le choix entre :
 - o Une mutuelle labellisée choisie par le salarié.
 - o Avoir recours à un marché public (en 2024 le CDG passera un marché public)
- Le montant prévu, non proratisé, sera au minimum :
 - o Pour la prévoyance : de 20% de 35 €, soit 7 € minimum.
 - o Pour la santé : au minimum 50% de 30 €, soit 15 € minimum.
- Les projets de délibérations sont à soumettre au Comité Technique du Centre De Gestion de la Marne.

Le Maire propose la délibération suivante :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents.

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, **attestée par la délivrance d'un label** dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Dans le domaine de la **prévoyance**, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la commune de Vandeuil souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés **auxquels les agents choisissent de souscrire**. Le montant mensuel de la participation, dans le domaine de la prévoyance, est fixé à 10 € par agent.

Dans le domaine de la **santé**, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la commune de Vandeuil souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant mensuel de la participation, dans le domaine de la santé, est fixé à 15 € par agent. A l'unanimité le conseil adopte cette délibération et charge le Maire de son application.

ACTUALISATION DE LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté Urbaine du Grand Reims met à disposition de notre commune un service commun, à titre gratuit, en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le 31 mars dernier, le Conseil Communautaire a pris une délibération visant à actualiser ce service commun.

Le conseil municipal prend connaissance de cette proposition et, après débat, choisit de réactualiser la convention.

Il charge le Maire de signer ce document.

PROJET DE CHARTE

Comme il en avait été convenu lors de la dernière réunion de conseil, Le Maire indique que la charte d'engagements du département de la Marne des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques est consultable sur le site :

<https://www.marne.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques/Consultation-Charte-d-engagements-des-utilisateurs-agricoles-de-produits-phytopharmaceutiques>

Le projet sera envoyé en annexe au compte rendu de conseil.

QUESTIONNAIRE DU GRAND REIMS CONCERNANT LA MOBILITE :

Le Maire explique que le Grand Reims a adressé aux communes des documents concernant le traitement des futurs transports, dont un questionnaire.

La Maire expose les tableaux transmis et propose aux conseillers municipaux de transmettre leurs observations sur le questionnaire qu'il annexera au compte rendu de la séance de ce conseil.

PLAN PLUIE :

Le Maire détaille les documents transmis par le Grand Reims explicitant les éléments de réflexion du plan pluie, qui seront en annexe du compte rendu de la séance de ce conseil.

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2022

° ° °

Présents : F. Mourra, C. Moreaux, C.Gérard, E. Griffon, G. Novak, F.Servagnat.

Excusés : D. Mareigner, I. Chevalier, M. Dubois, H.Fournaise, V. Panier
E.Griffon été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

- **Travaux effectués par le Grand Reims :**
 - **Route Breuil** L'entreprise CTP a terminé les travaux de drainage du fossé et de réaménagement des bordures de cette voirie, sous maîtrise d'ouvrage du Grand Reims.
 - **Signalétique au sol** : Les peintures de la signalisation au sol ont été renouvelées.
 - **Rue du Clos Bénard** : le caniveau transversal destiné à canaliser les eaux pluviales, lors de gros orages, a été remplacé et les réparations de la voirie effectuées.
 - **Station de captage** : le Maire expose le projet de CCTP adressé par les services de l'eau du Grand Reims. Plusieurs remarques seront transmises pour être intégrées au cahier des charges (organisation de réunions, précisions sur les anti-intrusions, traitement du lestage de la cuve, pose de la clôture)
- **Projets de la commune :**
 - **Peinture du bardage de la salle municipale** : Les travaux sont terminés.
 - **Vidéosurveillance** : La consultation est lancée et deux entreprises ont déjà visité le site.
 - **Aire de jeux** : Le Maire indique que le prestataire chargé du contrôle des équipements est intervenus. Le rapport devrait être reçu prochainement.
 - **Victoires de l'investissement local** : Le Maire indique que la fédération départementale des travaux publics a remis le prix des victoires de l'investissement local à la commune de Vandeuil, lors du carrefour des élus à la foire de Châlons en Champagne.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Maire indique que le Grand Reims a lancé un questionnaire pour connaître les habitudes d'allumage de l'éclairage public et les souhaits des communes en la matière. De plus, compte tenu des récents événements, la Présidente souhaite connaître la position des conseils municipaux sur ce sujet.

Le Maire lance le débat. Dans l'immédiat, les lampes du village sont des sodium, donc pas de possibilité d'abaissement de puissance, puisque cette mesure ne concerne que les LED.

La mesure la plus rapide et la plus simple est la coupure de 22 H à 5 H.

Il existe deux types d'horloge :

- connectées et commandées par satellite
- commandées par des horloges en armoire (à programmer)
- A terme, la commune souhaite la pose des LED et de drivers permettant un abaissement de puissance.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à l'effort de réduction de la consommation d'énergie. Deux mesures seront prises cette année :

- Extinction de 22 H à 5 H
- Pas de guirlande lumineuse cette année (économie de 3 219 € HT)

SCHEMA CYCLABLE :

Le Maire indique que le Grand Reims a élaboré un schéma directeur cyclable, après concertation avec les Maires du territoire. Le Maire projette les plans des projets des futures pistes cyclables.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Transport à la demande** : une réunion publique a eu lieu à Jonchery pour recueillir les observations et suggestions de la population.
- **Litige avec E. Givelet** : Le Maire indique que suite à la rencontre au Palais de justice de la conciliatrice, l'intervention de l'avocat d'E. Givelet est intervenu pour le convaincre d'achever l'élagage des arbres dangereux. Ce dossier est donc clos.
- **Correspondant incendie** : Pendant cet été caniculaire où les incendies ont été nombreux en France, un décret est paru au JO concernant la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours. Cet élu est l'interlocuteur privilégié du Service départemental d'incendie et de secours sur les questions relatives à la prévention la protection et la lutte contre les incendies. Madame Françoise Servagnat accepte de remplir cette fonction. Le conseil approuve à l'unanimité.
- **Renseignements sur l'habitat**
La Maison de l'habitat tiendra une permanence à la mairie de Vandeuil, le 29 septembre de 9H à 12 H. Les habitants pourront se renseigner sur les démarches, les aides, l'accession à la propriété, la rénovation de l'habitat...

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2022

° ° °

Présents : F. Mourra, C. Moreaux, D.Mareigner, C.Gérard, I. Chevalier, M. Dubois, E. Griffon, G. Novak, V. Panier, F.Servagnat.

Excusés : H.Fournaise,
E.Griffon été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

- **Travaux effectués par le Grand Reims :**

- **Route de Serzy** : L'aqueduc a été débouché, mais compte tenu de la sécheresse, la source ne débite plus. Aussi, il a été décidé d'attendre le mois de mars pour vérifier que celle-ci s'écoule normalement.

- **Projets de la commune :**

- **Vidéosurveillance** : le Maire explique que le SIEM a analysé le résultat de la consultation pour l'installation de la vidéosurveillance. Selon les possibilités de branchements, deux scénarios sont possibles : soit sur l'alimentation de l'éclairage public, soit sur les coffrets ENEDIS. Sur 3 entreprises consultées, deux ont répondu. Il communique au conseil les chiffres :

▪ **Solution réseau éclairage public :**

Installation : FME : 33 478, 66€ HT
CITEOS : 52 885,38 € HT
Maintenance : FME : 1 420 € HT
CITEOS : 3 668,66 € HT

▪ **Solution ENEDIS :**

Installation : FME : 35 168,88 € HT
CITEOS : 49 395,42 € HT
Maintenance : FME : 1 420 € HT
CITEOS : 3 668,66 € HT

Le conseil choisit l'entreprise FME

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU GRAND REIMS : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2021,
Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, décide de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

ADHESION A LA CONVENTION SANTE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

Vu le code général de la fonction publique (CGFP), notamment les articles, L136-1, L452-35, L452-47, L811-1 et L812-1 Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 Novembre 2021 portant partie législative du code générale de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale

Vu le Décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Vu le plan de santé au travail dans le fonction publique 2021/2025,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne en date du 21 Septembre 2022 instaurant une nouvelle offre de service en santé prévention et une nouvelle tarification pour ces prestations,

Le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée

de conseillers en prévention des risques, ergonome, psychologue du travail, référent handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention proposée par le Centre de gestion et annexée à la présente délibération permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences,

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de gestion, reposant sur la levée d'un tarif forfaitaire par agent et par an, fixé annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de gestion, réalisée sur la base des effectifs au 1er Janvier de l'année à échoir, déclarés par la collectivité co-contractante. Pour tout agent recruté en cours d'année faisant l'objet d'une intervention du CDG dans le cadre du conventionnement, le tarif annuel forfaitaire sera facturé à la collectivité employeuse,

Considérant, que la collectivité ne dispose pas ou plus au 1er Janvier 2023 de conventionnement à un service de médecine de santé au travail, Il propose l'adhésion à la convention santé prévention du Centre de gestion de la Marne à compter du 1 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à compter du 1 janvier 2023 à la convention santé prévention du Centre de gestion de la Marne.

- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante, Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

COLIS DE FIN D'ANNEE :

Comme tous les ans, le conseil décide d'offrir un colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus. Cette année, cette opération concerne 27 colis simples et 6 colis pour couples. Les prix restent fixes, 60 € pour un couple, et 45 € pour une personne seule.

QUESTIONS DIVERSES :

AGENCIA : Le Maire donne les détails de l'intervention proposée par la SEM AGENCIA aux collectivités pour rechercher des économies en matière de consommation d'énergie. Le coût de cette prestation est progressif en fonction de la taille de la commune. Pour les petites communes dont la population est inférieure à 500 personnes, le tarif est fixé à 1 000 €. Après discussion, le conseil décide de s'informer sur la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques sur les toits de la salle et de l'atelier municipal. Il souhaite en étudier l'éventuelle rentabilité.

JARDINS DE L'ETRE : Le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande d'une habitante de Jonchery sur Vesle pour organiser dans la salle communale des séances de Qi Gong, pratique énergétique thérapeutique chinoise destinée à harmoniser le corps et l'esprit. Après en avoir débattu, le conseil ne souhaite pas déroger à la décision de réserver la salle aux seuls habitants du village.

Etat civil

...

3 naissances : Axel Marquet, le 13/03/2022, Tiago Dias Salves, le 24/05/2022, et Léonard Granrémy, le 10/12/2022

1 mariage : Céline Boniface et Gildas Gérard, le 11/06/2022

2 PACS : Amélie Da Costa et Alexandre Marquet, le 31/01/2022, ainsi que Sabrina Boulanger et Christophe Gandouin, le 8/08/2022

2 décès : Jean Pierre Framboisier, le 10/06/2022 et René Chouraqui, le 29/07/2022



© CanStockPhoto.com - csp7290239

La réparation du caniveau de la rue du Clos Bénard



La réparation de l'aqueduc de la route de Serzy

L'aménagement de la route de Breuil



L'empierrement du chemin de Paris



Les branchements de la rue de la Robe



La remise des victoires de l'investissement local



La commune de Vandeuil été récompensée par le prix des victoires de l'investissement local par la Fédération de Travaux Publics pour la restructuration de la place Sainte Philomène et l'aménagement d'une aire de jeux. Le prix a été remis lors du carrefour des élus à la foire de Châlons. Le Maire a reçu cette récompense des mains du Président, en compagnie des maires de deux autres collectivités également primées, Franck Leroy, maire d'Epernay et Bruno Roullot, maire d'Haussimont.

Sainte Philomène



Sainte Philomène dans la grotte de l'aire de jeux

Sainte Philomène est la patronne du village. De tout temps, les habitants l'honoraient le dimanche suivant l'Ascension, en organisant une procession qui sillonnait les rues de Vandeuil. Les jeunes filles du pays précédaient les porteurs de la statue en bois en jetant des pétales de roses sur le parcours. Les Vandoliens suivaient, en chantant un cantique, composé spécialement à la gloire de Sainte Philomène. C'était un événement important de la vie du village et les dernières cérémonies ont dû avoir lieu dans les années soixante. La légende veut qu'elle protège les villageois et que c'est pour cette raison qu'il n'y a eu aucun mort lors des dernières guerres et... qu'il n'y a donc pas de monument aux morts à Vandeuil !

La sagesse des Papes a reconnu que l'« histoire » de la puissante intercession surnaturelle de Philomène pour l'Église était plus importante que l'« histoire » de son existence terrestre.



Vie locale et animations



Les décorations de Noël



Les décorations de Noël



Séances de pilate



Depuis septembre dernier, les Vandoliens ont la possibilité de suivre des séances de pilate, qui est une gymnastique de renforcement des muscles profonds.

Pour ceux qui sont intéressés, rendez-vous tous les mercredis à 18h30 à la salle communale de Vandeuil.

La première séance est gratuite, puis les autres séances sont à 10€ avec possibilité d'un tarif à l'année.

Renseignements et inscriptions au 07 86 27 59 40.

Halloween



Fête de la citrouille



Fête de la citrouille



Le beaujolais nouveau



Les vœux



Après deux ans d'absence de rencontres publiques pour les raisons sanitaires que l'on connaît, la cérémonie des vœux rassembla une soixantaine de personnes. Habitants, élus, responsables d'entreprises se retrouvèrent pour célébrer la nouvelle année. Le Maire détailla les projets de la commune et passa la parole à Francis Blin, son collègue vice-président de la Communauté Urbaine, puis à Philippe Salmon, conseiller départemental et à Pascal Desautels, Président du Syndicat d'Energie de la Marne et Président du SDIS chargé de la gestion des sapeurs-pompiers dans le département.



